



**ARRÊTÉ N° 100/2019 PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**

Par :	IMMERGIS
Demeurant :	44 rue Antoine Jérôme Balard 34790 GRABELS

Le Maire de la commune d'OLWISHEIM,

Vu la demande d'occupation du domaine public susvisée
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-2 et L 2542-10,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Pour lui permettre d'accomplir les missions pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, la société IMMERGIS est autorisée à circuler dans les zones restreintes à la circulation,

A l'endroit suivant : Ban communal de OLWISHEIM
Pour la période du : 15/04/2019 au 15/09/2019
A l'occasion : De la réalisation du diagnostic voirie et du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Article 2 :

Le demandeur est tenu de respecter les prescriptions suivantes :

- restituer le domaine public dans son état d'origine,
- assurer la sécurité des piétons, des cyclistes et l'accès des riverains.

Article 3 :

Les droits des riverains et des tiers restent expressément réservés.

Article 4 :

Le présent arrêté est notifié à son bénéficiaire.

Ampliation en est adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Brumath

Fait à Olwisheim le 12 avril 2019



Le Maire,


Alain RHEIN